

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Compte-rendu de la réunion du 27 juillet 2023

Service Connaissance, Aménagement, Planification,
Sécurité
Bureau documents d'urbanisme et de planification
Affaire suivie par : Véronique Rossignol
Tél : 02 34 34 61 31
ddt-cdpenaf@cher.gouv.fr

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des territoires, le jeudi 27 juillet 2023 à 14h00, sous la présidence de M. Yannick PASTOUREAU, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et représentant M. le Préfet du Cher.

Ont participé au vote :

M. Y. PASTOUREAU, président de la commission,
M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher,
M. L. GIRAUD, représentant de la Chambre des notaires du Cher,
Mme M. BILLON, représentant la Confédération Paysanne du Cher,
M. D. DE MONTALIVET, représentant le Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cher,
mandaté par M. B. SERVOIS, représentant le Syndicat départemental des propriétaires forestiers,
M. P. Van NIEUWKERKE, représentant l'association Nature 18,
M. J.C. ROUX, représentant de la Chambre d'agriculture du Cher,
M. P. BARNIER représentant le conseil départemental du Cher,
M. M. CARTIER, représentant la coordination rurale du Cher,
M. V. JALLET représentant des jeunes agriculteurs du Cher,
M. P. PORTIER, représentant la Fédération des chasseurs du Cher,
M. B. PERROCHON, représentant la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles du Cher (FNSEA 18) [Arrivé à 14h15].

Étaient absents et excusés :

M. J-M. DELEUZE représentant l'association départementale des communes forestières,
M. J-C BOURDIN, représentant le président du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire,
M. X. CREPIN maire de Parnay, représentant l'Association des maires du Cher,

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Mme A. KAMIR, DDT
Mme V. ROSSIGNOL, DDT
Mme E. DÉPIGNY, Chambre d'agriculture

Quorum : le quorum est atteint puisque 13 membres (12 + 1 pouvoir) sur 20 sont présents.

1 – Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du 06 juillet 2023 est approuvé en séance.

2 – Actes d'urbanisme

CUB 018 011 23 A0034

Demandeur : M. ETIEVE Pascal

Nature du projet : Installation de 2 containers en U y compris un parking pour la création d'un laboratoire alimentaire

Adresse du terrain : Lieu-dit : « Les Jacquains » – 18410 – Argent sur Sauldre

L'implantation des containers est soumise à autorisation, l'emplacement est justifié par la transformation en circuit court. Le siège de l'exploitation agricole n'est pas connu, le demandeur n'est pas exploitant. Le projet ne démontre pas la nécessité pour le laboratoire d'être sur place.

Les membres n'ont pas identifié le lien avec l'activité agricole.

Contre : 3

Abstention : 9

Pour : 0

M. B. Perrochon n'a pas participé au vote.

Avis :

La commission a rendu un avis défavorable considérant que le laboratoire de transformation n'est ni nécessaire, ni en continuité de l'exploitation agricole au sens du code rural, que le lien à l'exploitation agricole n'étant pas démontré et que la situation des constructions en zone agricole n'est pas nécessaire au projet.

PC 018 135 23 00001

Demandeur : EARL LES VIGNES représentée par M. BARTELS Matthijs

Nature du projet : La construction d'un bâtiment agricole à usage stabulation sur aire paillée, laiterie, salle de traite et partie alimentation avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : 584 impasse des Vignes – 18170 – Maisonnais

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 11

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité.

PC 018 252 23 S0001

Demandeur : EARL DESBORDES PERE ET FILS représentée par M. DESBORDES Nicolas

Nature du projet : La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de fourrage, de céréales, de stabulation sur aire paillée et d'une fumière avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : Lieu – dit : « Estondes » – 18270 – Sidiailles

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 12

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité.

PC 018 112 23 00004

Demandeur : GAEC AUPRES DE L'ARNON représentée par M. MORILLON Benjamin

Nature du projet : La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel et de fourrage avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : Lieu – dit : « Champ des Boucherats » – 18170 – Ids Saint Roch

La commission note qu'elle a déjà examiné un permis antérieur pour ce demandeur le 18/11/2021.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 12

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité.

PC 018 274 19 L0009

Demandeur : SA SAGET LA PERRIERE représentée par M. SAGET Arnaud

Nature du projet : La création d'un caveau de dégustation-vente de vin

Adresse du terrain : Lieu-dit : « La Perrière » – 18300 – Verdigny

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 153 23 00002

Demandeur : SAS DE LA LÉCHERIE représentée par M. GASTELET Alain

Nature du projet : La construction de deux bâtiments agricoles à usage de stockage de matériels et de fourrage avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : Lieu-dit : « La Lécherie » – 18170 – Morlac

M. Van Nieuwkerke s'interroge sur la localisation, éloigné et fortement visible. Le demandeur explique qu'il est plus proche du raccordement électrique. Le demandeur dispose de terrains plus proches.

M.Portier dit que les bâtiments doivent être suffisamment éloignés des tiers.

Contre : 4

Abstention : 1

Pour : 8

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité

3 – Retour sur la réunion de travail Chambre d'agriculture – DDT et membres de la CDPENAF du 02 juin 2023

M. Pastoureau rend compte à l'ensemble de la commission de la réunion du 2 juin.

Le groupe de travail souhaite que la CDPENAF insiste en particulier sur :

- la viabilité de l'activité agricole et la fiabilité des liens contractuels ;
- La réversibilité et l'adaptabilité du projet.
- Le revenu accordé à l'exploitant ;
- l'incitation à la mise en place de parcelles test et au contrôle externe

Suite à donner : la chambre se propose d'élaborer un guide « activité agricole » à destination des porteurs de projets. Nature 18 pourrait être mandatée pour réaliser un guide « insertion environnementale et paysagère ». La DDT mettra par ailleurs, en place un système d'information géographique pour suivre le déploiement des projets et la densification progressive.

Une première version de ce SIG est présentée en séance. Sur les projets en cours d'instruction, on ne connaît pas la part des projets qui seront réalisés ou abandonnés. M. Barnier remarque que le suivi doit également porter sur la couverture du besoin en énergie renouvelable.

➤ Le président clôt la séance à 16h15.

Le président de la CDPENAF,

Yannick PASTOUREAU